

Chère collègue, cher collègue,

En cette rentrée, nous souhaitons la bienvenue à tous les nouveaux professeurs qui rejoignent notre académie, professeurs stagiaires et professeurs nouvellement mutés. Nous félicitons celles et ceux qui ont réussi les concours de recrutement internes et externes. Nous remercions également les professeurs qui ont accepté la mission de professeur tuteur afin d'accompagner l'entrée des nouveaux collègues dans le métier<sup>1</sup>.

### **1. L'organisation de l'inspection pédagogique régionale d'histoire-géographie :**

Messieurs Gaël REUZE et Fabien VERGEZ ont respectivement rejoint les académies de Rennes et Toulouse. Monsieur Sylvain GLAND, originaire de l'académie de Besançon rejoint notre équipe.

Vous trouverez sur l'espace pédagogique académique une répartition des dossiers entre inspecteurs à la rubrique « métier ».

Comme cela est le cas depuis deux ans, sur chaque bassin, un inspecteur d'histoire géographique sera l'inspecteur-référent, interlocuteur privilégié des professeurs et des chefs d'établissement pour toutes les questions d'ordre pédagogique et administratif. Pour trois bassins cependant, deux inspecteurs se partageront les missions. Les inspecteurs-référents assureront le suivi et réaliseront préférentiellement (mais non exclusivement) les inspections dans le territoire concerné. En revanche, pour les personnels vacataires et contractuels, l'interlocutrice sera Nathalie DUPRE à l'échelle académique. Vous trouverez en ligne la carte de la répartition des bassins à la rubrique « métier ».

#### **Adresses électroniques des IA-IPR :**

- [nathalie.dupre@ac-nantes.fr](mailto:nathalie.dupre@ac-nantes.fr)
- [sylvain.gland@ac-nantes.fr](mailto:sylvain.gland@ac-nantes.fr)
- [francoise.janier-dubry@ac-nantes.fr](mailto:francoise.janier-dubry@ac-nantes.fr)
- [david.roou@ac-nantes.fr](mailto:david.roou@ac-nantes.fr)

Vous pouvez nous contacter sur ces adresses électroniques en utilisant exclusivement votre adresse académique en précisant votre établissement d'exercice et vos coordonnées téléphoniques le cas échéant. Nous profitons de cette occasion pour vous rappeler la nécessité de vider votre messagerie professionnelle afin d'éviter des retours pour boîte de réception saturée. Nous répondons aux messages qui nous sont adressés en fonction de leur urgence.

Comme chaque année, certains d'entre vous seront inspectés. Les focales d'observations privilégiées sont les suivantes :

- |  |
|--|
| <ul style="list-style-type: none"><li>• <b>La mise en activité des élèves au service de la construction de compétences</b></li><li>• <b>La prise en compte de la diversité des élèves et des modes d'apprentissage</b></li></ul> |
|--|

---

<sup>1</sup> Les collègues tuteurs trouveront en ligne à l'adresse suivante les livrets d'accompagnement des professeurs stagiaires : <http://www.ac-nantes.fr/personnels-et-recrutement/espace-formation/entree-dans-le-metier/espace-stagiaires-tuteurs/>

- **Les pratiques d'évaluation des acquis des élèves**
- **Les usages pédagogiques du numérique**
- **L'articulation de l'enseignement de la discipline au projet de l'établissement**

**Ces focales d'observation sont communes à tous les inspecteurs.**

Afin d'aborder l'inspection, nous vous invitons à prendre connaissance du protocole d'inspection en vigueur dans l'académie, consultable sur le serveur pédagogique disciplinaire.

Pour celles et ceux qui souhaitent demander une inspection, nous vous demandons de nous en faire part avant la fin du mois de septembre. Cela permettra de prendre en compte vos vœux dans notre plan annuel d'inspection. Cependant, au regard du nombre important de professeurs dans l'académie et des priorités académiques, une demande d'inspection n'est pas une garantie d'être inspecté.

## **2. Nos disciplines et enseignements<sup>2</sup> :**

Cette année se met en place l'Enseignement Moral et Civique aux niveaux primaire et secondaire (collège, lycée général et technologique, lycée professionnel), enseignement dans lequel les professeurs d'histoire et géographie ont toute leur place. L'EMC est une composante du **parcours citoyen, l'une des mesures de la grande mobilisation de l'Ecole pour les valeurs de la République<sup>3</sup>**.

- Pour la classe de 3<sup>e</sup>, le projet de programme d'EMC vient de nous être adressé : vous trouverez en pièce jointe le document correspondant. **Il comporte les thèmes à traiter dans la perspective de la session 2016 du DNB.** Ce document peut toutefois connaître des évolutions de détail dans les prochains jours. Nous vous en tiendrons alors informés.

**Pour cette session, la substitution de l'EMC à l'éducation civique ne change pas la forme et l'esprit de l'épreuve du DNB.**

Parmi les objets d'enseignement, nous attirons tout particulièrement votre attention sur celui consacré aux **principes de la laïcité**. Cette question pourrait servir de point d'entrée dans le programme et être construite autour de la **Charte de la laïcité**. En effet, la circulaire de rentrée 2015<sup>4</sup> précise que celle-ci est « *présentée aux élèves et à leurs parents à la rentrée scolaire et signée par eux pour attester la reconnaissance par chacun de ses principes* ». Nous vous rappelons l'existence de ressources sur la laïcité, ressources disponibles en ligne à l'adresse suivante : <http://eduscol.education.fr/cid73652/charte-de-la-laicite-a-l-ecole.html>

Dans l'attente de ressources nationales sur l'EMC, l'inspection pédagogique régionale a déjà fait parvenir à chacun d'entre vous en juillet dernier des documents destinés à vous aider dans la mise en place de l'EMC. Vous pouvez les retrouver en cliquant sur les liens suivants :

<sup>2</sup> Le portail national histoire géographie (<http://eduscol.education.fr/histoire-geographie/>) et le portail disciplinaire académique (<http://www.pedagogie.ac-nantes.fr/histoire-geographie-citoyennete/>) constituent des serveurs de référence pour l'enseignement de nos disciplines.

<sup>3</sup> <http://www.education.gouv.fr/cid85644/onze-mesures-pour-un-grande-mobilisation-de-l-ecole-pour-les-valeurs-de-la-republique.html>

<sup>4</sup> [http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html?cid\\_bo=89301](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=89301)

- <http://www.pedagogie.ac-nantes.fr/histoire-geographie-citoyennete/informations/l-enseignement-moral-et-civique-901517.kjsp?RH=1402406814861>
- <http://www.pedagogie.ac-nantes.fr/histoire-geographie-citoyennete/informations/actions-educatives-et-l-enseignement-moral-et-civique-emc--904495.kjsp?RH=HG>

Des pistes seront proposées prochainement sur l'Espace pédagogique académique.

Concernant le traitement des régions françaises dans le cadre du programme de géographie de la classe de 3<sup>e</sup>, nous vous communiquons les informations suivantes émanant de l'Inspection générale d'histoire-géographie : pour cette année scolaire encore, *« les professeurs continueront à s'appuyer sur le découpage actuel des régions, en mettant évidemment cette étude en perspective avec le nouveau maillage régional pour évoquer les différents enjeux de cette réforme territoriale. »*

Enfin, *« étant donné que les repères concernant les régions françaises ne seront pas encore tous stabilisés d'ici la fin de l'année scolaire, les sujets de la partie géographie de l'épreuve du DNB de la session 2016 ne comporteront pas de questions spécifiques sur les repères liés aux régions françaises ».*

Par ailleurs, rappelons qu'au delà du **parcours citoyen**, nos enseignements contribuent aux différents parcours, **parcours d'éducation artistique et culturelle** (PEAC)<sup>5</sup>, **parcours Avenir** (métiers et formation)<sup>6</sup>.

**La préparation de la réforme du collège qui doit entrer en vigueur à la rentrée 2016 mérite une attention particulière de chacun d'entre nous, professeurs de collège et professeurs de lycée réunis.** Il importe de se préparer à la mise en œuvre de nouveaux programmes organisés désormais en cycles et plus encore que les précédents centrés sur ce que l'élève doit avoir acquis en lien avec le nouveau *socle commun de connaissances, de compétences et de culture* paru au BO n° 17 du 23 avril 2015. Vous trouverez le nouveau texte en ligne à l'adresse suivante : [http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin\\_officiel.html&cid\\_bo=87834](http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html&cid_bo=87834)

Des actions de formation conséquentes rythmeront cette année scolaire : elles concerneront l'accompagnement global de la mise en œuvre de la réforme. Vous serez tenus informés des modalités de ces formations prochainement.

En lycée, nous vous rappelons l'existence de **grilles d'évaluation des compétences** permettant de préparer vos élèves aux épreuves des baccalauréats généraux et technologiques. Ces grilles sont en ligne sur l'Espace pédagogique académique.

### **3. Les actions éducatives :**

Le travail dans nos disciplines peut s'inscrire dans un projet construit sur tout ou partie de la durée d'une année scolaire. Cette démarche de projet s'inscrit pleinement dans les ambitions de la réforme du collège à venir.

Nous attirons votre attention sur l'intérêt de faire participer vos élèves en histoire, géographie et EMC :

- Au Concours National de la Résistance et de la Déportation dont le thème annuel est **Résister par l'art et la littérature**. Vous trouverez sur le site CANOPÉ à l'adresse

<sup>5</sup> <http://eduscol.education.fr/cid74945/le-parcours-d-education-artistique-et-culturelle.html> et <http://eduscol.education.fr/histoire-des-arts/?feuilleCSS>

<sup>6</sup> <http://eduscol.education.fr/cid46878/le-parcours-decouverte-des-metiers-des-formations.html>

suyvante des ressources pour travailler avec vos élèves : <https://www.reseau-canope.fr/cnrd/>

- Au prix des Droits de l'homme – René Cassin dont les modalités paraîtront prochainement.
- Aux commémorations du Centenaire : vous pouvez vous investir dans des projets pédagogiques autour de la Première guerre mondiale et de ses mémoires. Ces projets - si vous les soumettez à la labellisation - devront remonter au Rectorat de l'académie de Nantes pour le 1<sup>er</sup> octobre 2015 à [ce.daep@ac-nantes.fr](mailto:ce.daep@ac-nantes.fr) **ET** à [francoise.janier-dubry@ac-nantes.fr](mailto:francoise.janier-dubry@ac-nantes.fr). Vous trouverez en pièce jointe et sur l'Espace pédagogique un courrier détaillant les thématiques possibles, les critères de sélection et le dossier à renvoyer.
- En géographie, la conférence de l'ONU sur les changements climatiques (COP 21) qui aura lieu à Paris entre le 30 novembre et le 11 décembre 2015 peut être l'occasion d'initier avec les élèves une réflexion sur la coopération internationale, l'implication citoyenne et le développement durable, en lien avec les programmes de collège et de lycée. Pour toute information, nous vous renvoyons au pôle national de compétences EDD du CRDP d'Amiens et au site suivant : <http://eduscol.education.fr/cid84609/cop-21-les-initiatives-du-ministere-pour-travailler-avec-vos-eleves.html>
- L'initiative née dans l'académie du Concours de cartographie - <http://concourscarto.blogspot.fr>- peut amener des équipes à s'investir dans des projets similaires de géographie active et prospective.

Cette dynamique de projet peut trouver un prolongement en lycée dans le cadre du partenariat établi entre l'académie de Nantes et la région des Pays de la Loire. Différents projets d'action éducative (PAE) ont été mis en place depuis plusieurs années pour les lycéens. Quatre peuvent plus particulièrement concerner les professeurs d'histoire géographie :

- Histoire et mémoires : la Shoah,
- Histoire et mémoires des traites, de l'esclavage et de leurs abolitions,
- Mémoires et citoyenneté : « les guerres, 1914-1918 / 1939-1945 »,
- Mieux connaître mon territoire du quotidien.

Les enseignants peuvent consulter les fiches descriptives de ces PAE à l'adresse suivante : <http://paysdelaloire.e-lyco.fr/actions-educatives/programme-d-actions-educatives/axe-1-vivre-ensemble-citoyennete-lutte-contre-les-discriminations-3303.htm>

#### **4. La formation et les instruments de formation :**

Aux côtés des actions de formation du PAF 2015-2016, nous vous rappelons deux rendez-vous incontournables pour nos disciplines :

- Le **Festival International de Géographie** de Saint-Dié-des-Vosges du 02 au 04 octobre. Le thème de l'année est : **les territoires de l'imaginaire, utopie, représentation et prospective**<sup>7</sup>.

- **Les Rendez-vous de l'histoire de Blois**, du 08 au 11 octobre. Le thème de l'année est : **les empires**. Pour la première année, des professeurs de l'académie vont intervenir lors de ces journées pour présenter des exemples de séquences pédagogiques sur **la conquête coloniale** en collège et en lycée. La présentation aura lieu le jeudi 8 octobre 2015 de 18h à 19h30.

---

<sup>7</sup> <http://www.fig.saint-die-des-vosges.fr/le-festival/fig-2015>

Le plan de formation académique 2015-2016 présente les actions de formation suivantes susceptibles d'intéresser plus particulièrement les professeurs d'histoire-géographie (attention, les inscriptions se déroulent du 1<sup>er</sup> septembre au 30 septembre) :

- un stage à l'attention des collègues de l'éducation prioritaire dans le cadre de la mise en œuvre des REP + (n° 15A0170366)
- un stage autour des compétences en histoire-géographie (n°15A0170354).
- un stage avec le Mémorial de la Shoah de deux journées au lycée Bergson à Angers (n°15A0170357)

Lundi 11 janvier 2016 : Enseigner l'histoire de la Shoah (1) : L'antisémitisme nazi.

Mardi 12 janvier 2016 : Enseigner l'histoire de la Shoah (2) : l'antisémitisme en France, hier et aujourd'hui.

- les stages du Trinôme académique :

- La première guerre mondiale, guerre scientifique et industrielle. Laval (n°15A0170180)
- Enjeux et conflits africains depuis la fin des années 1980. Agglomération du Mans (n°15A0170181),
- Guerres et religions depuis le début du 20<sup>e</sup> siècle. Agglomération de Nantes, (n°15A0170184).

**Par ailleurs, des professeurs contractuels désignés par l'inspection bénéficieront de deux journées de formation.**

Le travail de formation (et d'information) de chacun peut également s'appuyer sur les considérables ressources du serveur académique *histoire géographie citoyenneté* : <http://www.pedagogie.ac-nantes.fr/histoire-geographie-citoyennete/>

Nous vous souhaitons une bonne rentrée et une bonne année scolaire 2015-2016,

L'inspection pédagogique régionale d'histoire géographie

Nathalie DUPRE, Françoise JANIER-DUBRY, Sylvain GLAND, David-Pierre ROOU.

## **ANNEXE**

**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

Ministère de l'éducation nationale,  
de l'enseignement supérieur et de la  
recherche

Direction générale  
de l'enseignement scolaire

Service de l'instruction publique  
et de l'action pédagogique

Sous-direction du socle commun,  
de la personnalisation des parcours  
scolaires et de l'orientation

Bureau des collèges

**Attention : Projet de note de  
service susceptible d'évolution de  
détail.**

**Note de service N°     du     relative à l'enseignement moral et civique en classe de  
troisième pour l'année scolaire 2015-2016 et à l'épreuve du diplôme national du brevet  
qui l'évalue pour la session 2016**

NOR :

Le

**La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la  
recherche à mesdames et messieurs les recteurs d'académie, madame la directrice du  
Centre national d'enseignement à distance, madame la directrice de l'Agence des  
établissements français à l'étranger, mesdames et messieurs les inspecteurs d'académie -  
directeurs académiques des services de l'éducation nationale, mesdames et messieurs les  
inspecteurs d'académie - inspecteurs pédagogiques régionaux, mesdames et messieurs  
les chefs d'établissement des collèges publics et privés sous contrat ainsi que des  
établissements de l'enseignement agricole, publics et privés sous contrat.**

La présente note de service a pour objet d'apporter les précisions nécessaires sur l'épreuve  
d'enseignement moral et civique du diplôme national du brevet (DNB) pour la session 2016  
du DNB. Elle modifie la note de service n° 2012-029 du 24 février 2012 relative aux  
modalités d'attribution du diplôme national du brevet.

En effet l'arrêté du 12 juin 2015, publié au B.O. spécial n°6 du 25 juin 2015 instaure  
l'enseignement moral et civique dans l'organisation actuelle des enseignements pour tous les  
niveaux du collège pour l'année scolaire 2015-2016. Il convient, en conséquence, de modifier,  
pour cette session 2016, les dispositions régissant le diplôme national du brevet qui figurent  
dans la note de service n° 2012-029 du 24 février 2012 relative aux modalités d'attribution de  
ce diplôme.

**I - Définition de l'épreuve d'enseignement moral et civique**

La note de service n° 2012-029 du 24 février 2012 relative aux modalités d'attribution du diplôme national du brevet définit les épreuves de l'examen en son annexe I.

1 - Il convient désormais de lire cette annexe en remplaçant chaque occurrence de l'expression « éducation civique » par l'expression « enseignement moral et civique ».

2 - La durée de l'épreuve, sa nature, sa structure et sa notation (paragraphe 1, 2, 4 et 5 de la partie traitant de l'épreuve d'histoire – géographie – enseignement moral et civique) demeurent identiques à l'existant.

3 - Par ailleurs, le point 3 de cette définition d'épreuve d'histoire – géographie – enseignement moral et civique qui en fixe les objectifs doit se lire ainsi :

« Pour tous les candidats, l'épreuve évalue les connaissances et compétences définies par le socle commun au palier 3. Pour les candidats de la série générale, les acquis à évaluer en histoire et géographie ont pour référence les programmes des classes de troisième. Pour les candidats de la série professionnelle, les acquis à évaluer s'appuient sur le référentiel d'enseignement d'histoire et de géographie qui leur est dédié (cf. Annexe II de la note de service n° 2012-029 du 24 février 2012).

En ce qui concerne l'enseignement moral et civique, l'annexe I à cette présente note de service sert de référence pour les connaissances et compétences exigibles pour la session 2016 du DNB, telles que définies pour chacune des deux catégories de candidats (série générale et série professionnelle). »

## **II – Programme sur lequel portera l'épreuve d'enseignement moral et civique pour la session 2016 du DNB**

1 - Selon l'arrêté du 12 juin 2015 publié au B.O. spécial n° 6 du 25 juin 2015, l'enseignement moral et civique concerne chacun des cycles 2, 3 et 4. Les programmes dédiés à cet enseignement entrent en vigueur à la rentrée 2015 mais les candidats au DNB 2016, qu'ils soient scolaires arrivant au terme de leur scolarité au collège ou non scolaires, n'auront pas bénéficié de l'ensemble du programme du cycle 4.

Il convient donc, à titre exceptionnel, d'aménager ce programme pour l'année scolaire 2015-2016 et pour la session 2016 du DNB.

C'est l'objet de l'annexe I servant de texte de référence pour cette année scolaire 2015-2016 : les sujets de l'épreuve d'enseignement moral et civique ne pourront porter que sur les thèmes sélectionnés dans cette annexe I.

2 – Le référentiel d'enseignement de l'histoire – géographie pour les classes de troisième à dispositifs particuliers demeure celui défini par l'annexe II de la NS n° 2012-029 du 24 février 2012 relative aux modalités d'attribution du diplôme national du brevet, pour ses parties consacrées à l'histoire et à la géographie.

## **ANNEXE I**

## **PROGRAMME d'ENSEIGNEMENT MORAL ET CIVIQUE POUR LA SESSION 2016 du DNB (série générale et série professionnelle)**

Pour la session 2016 du diplôme national du brevet, les candidats, qu'ils soient scolarisés en collège ou non scolaires, auront suivi le programme d'éducation civique en vigueur jusqu'à la rentrée scolaire 2015 alors qu'ils auront à composer leur troisième partie d'épreuve d'histoire – géographie – enseignement moral et civique sur le programme d'enseignement moral et civique dont l'entrée en vigueur s'effectue à la rentrée 2015.

Il convient donc de sélectionner, dans le programme d'enseignement moral et civique pour les cycles 2, 3 et 4, publié au BO spécial n° 6 du 25 juin 2015, les thèmes de ce programme qui peuvent être compatibles, d'une part, avec l'enseignement d'éducation civique que ces candidats ont suivi durant leur scolarité antérieure et, d'autre part, avec le nouveau programme d'enseignement moral et civique prévu pour l'ensemble du cycle 4.

Ce sont ces thèmes sélectionnés qui structureront l'enseignement moral et civique de cette année de formation scolaire en classe de troisième et qui donneront matière au sujet de l'épreuve d'enseignement moral et civique pour la session 2016 du diplôme national du brevet.

Les thèmes signalés par un astérisque sont communs à tous les candidats (série générale et série professionnelle). Les candidats de la série générale au DNB traitent également les autres thèmes.

Ces thèmes sont :

### **1. La sensibilité : soi et les autres**

<b>Connaissances, capacités et attitudes visées</b>	<b>Objets d'enseignement</b>
3/b* – Connaître les principes, valeurs et symboles de la citoyenneté française et de la citoyenneté européenne.	-Citoyenneté française et citoyenneté européenne : principes, valeurs, symboles.

## 2. Le droit et la règle : des principes pour vivre avec les autres

<b>Connaissances, capacités et attitudes visées</b>	<b>Objets d'enseignement</b>
2/a* – Définir les principaux éléments des grandes Déclarations des droits de l'homme.	-Les différentes déclarations des droits de l'Homme.

## 3. Le jugement : penser par soi-même et avec les autres

<b>Connaissances, capacités et attitudes visées</b>	<b>Objets d'enseignement</b>
1/b* – Comprendre les enjeux de la laïcité (liberté de conscience et égalité des citoyens).	-Les principes de la laïcité
2/a - Reconnaître les grandes caractéristiques d'un État démocratique.	- Les principes d'un État démocratique et leurs traductions dans les institutions de la Ve République.

## 4. L'engagement : agir individuellement et collectivement

<b>Connaissances, capacités et attitudes visées</b>	<b>Objets d'enseignement</b>
2/a – Expliquer le sens et l'importance de l'engagement individuel ou collectif des citoyens dans une démocratie.	- L'exercice de la citoyenneté dans une démocratie ; évolution des droits des femmes dans l'histoire et dans le monde.
2/b- Connaître les principaux droits sociaux.	-L'engagement associatif.
2/c* – Connaître les grands principes qui régissent la Défense nationale.	-La journée de défense et de citoyenneté. -Les citoyens et la Défense nationale, les menaces sur la liberté des peuples et la démocratie, les engagements européens et internationaux de la France.